

Commerce extérieur

Le plan d'urgence validé en Conseil de gouvernement

● Une trentaine de chantiers matérialisés sous forme d'une quarantaine de mesures. Le tout sera piloté par une commission stratégique public-privé placée sous l'égide du chef de gouvernement. Les efforts seront surtout concentrés sur la refonte du système de promotion des exportations et de soutien aux entreprises exportatrices.

À situation catastrophique, mesures d'urgence ! Le ministre délégué chargé du Commerce extérieur Mohamed Abbou passe à la vitesse supérieure concernant l'application de son plan d'urgence pour le commerce extérieur. Le détail des mesures à adopter a été présenté hier jeudi en Conseil de gouvernement. Si les grands axes de la stratégie annoncée en décembre dernier restent inchangés, la formule de Mohamed Abbou étant d'améliorer l'offre exportable tout en régulant les importations et en facilitant les procédures liées au commerce extérieur, le ministère s'est attardé durant ces derniers mois à traduire ces objectifs globaux en mesures concrètes. Ainsi, les 3 axes du plan de développement du Commerce extérieur se traduiront par une trentaine de chantiers majeurs matérialisés sous forme d'une quarantaine de mesures. Le tout sera piloté par une commission stratégique

91% DES ENTREPRISES EXPORTATRICES NE DÉPASSENT PAS 50MDH DE CHIFFRE D'AFFAIRES			
ANNÉE	CHIFFRE D'AFFAIRES 50MDH	CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 50 ET 500 MDH	CHIFFRE D'AFFAIRES 500 MDH
2010	4776	363	34
2011	4641	406	37
2012	4542	419	47
2013	4827	415	52

DÉFICIT COMMERCIAL ET ALE (EN %)		
	COMMERCE DES MARCHANDISES	DÉFICIT COMMERCIAL
Pays membre d'un ALE	65	57
Pays non membre d'un ALE	35	43

SOURCE : MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

public-privé placée sous l'égide du chef de gouvernement et d'une commission opérationnelle guidée par le ministère du Com-

merce extérieur. Un pacte national du développement du commerce extérieur devrait voir le jour durant les prochains mois. Il s'agira d'un plan d'action élaboré en partenariat avec le secteur privé, permettant notamment l'intégration des stratégies sectorielles et l'établissement d'un outil indépendant de mesure des politiques publiques liées au commerce extérieur.

Maroc Export et l'AMDI fusionnent

Les efforts seront surtout concentrés sur la refonte du système de promotion des exportations et de soutien aux entreprises exportatrices. Le constat dressé par le département du Commerce extérieur demeure assez inquiétant. Le déficit de la balance commerciale a atteint 125 MMDH en 2013 dont 80% accusés uniquement avec 14 pays. Ce déséquilibre se ressent notamment dans les statistiques concernant les entreprises exportatrices : seuls 5.000 entreprises marocaines font de l'export alors que le nombre d'importateurs dépasse 26.000 entreprises. De surcroît, 91% des entreprises exportatrices ne dépassent pas un chiffre d'affaires de 50MDH par an. Le ministère estime le nombre d'entreprises exportatrices «à activité régulière» à 467. Un constat d'échec flagrant de la politique d'ouverture commerciale menée par le Maroc depuis plus d'une décennie. Pour le département de Mohamed Abbou, il est temps de stopper l'hémorragie. Parmi les mesures phares figure un projet de fusion du réseau des représentations de Maroc Export et de l'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI). Pour le ministère : «la multiplication des intervenants dans le cadre de la promotion des exportations crée une grande confusion auprès des entreprises qui n'arrivent pas à se retrouver dans les différents programmes de soutien proposés». Ces deux organismes devront également créer de nouvelles représentations sur certains marchés jugés prioritaires. «L'objectif étant d'améliorer l'exploration commerciale sur de nouveaux marchés». En outre, une vraie refonte de l'organisation et du fonctionnement du réseau des représentations diplomatiques sera adopté en concertation avec le ministère des

Affaires étrangères et de la coopération. Cela passera par un renforcement du rôle des services économiques auprès des ambassades en vue d'améliorer la veille stratégique à ce niveau. Les départements concernés devront lancer de grandes campagnes de recrutement en vue d'élargir le réseau de conseillers en commerce extérieur.

Une nouvelle façon de négocier les ALE

Pour connecter ce réseau aux réalités du terrain, le ministère entend mettre en place un programme de suivi et de veille auprès des entreprises exportatrices. Cette mesure permettra d'établir des canaux de communication avec les entreprises et de connaître leurs besoins en temps réel, ce qui facilitera l'adaptation des solutions en fonction des résultats collectés. Un mode opératoire qui permettra aussi «l'amélioration continue des mesures de soutien et leur révision en fonction des réalités du terrain». Le ministère promet une homogénéité des mesures et une simplification des conditions d'accès au soutien à l'export, notamment les contrats de croissance à l'export. Il entend également développer des mécanismes de soutien «complémentaires» qui viendront renforcer le programme de soutien de Maroc Export aux entreprises exportatrices. Le Centre de promotion des exportations devra notamment

une commission interministérielle de coordination des négociations commerciales dont l'objectif est d'éviter les télescopages entre les départements ministériels, et entre ceux-ci et le secteur privé. Le ministère entend également rendre automatique la réalisation d'études d'impact préalables aux négociations com-

merciales. La prudence du Maroc se matérialisera également par des mesures de renforcement du contrôle douanier, des normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que d'outils de défense commerciale.

PAR **AYOUB NAÏM**
a.naim@leseco.ma

Les efforts seront concentrés sur la refonte du système de promotion des exportations.

travailler sur des calendriers triennaux de participation aux salons et événements promotionnels internationaux permettant aux entreprises d'avoir une meilleure visibilité à ce niveau. Dans le même sillage, le plan d'urgence du commerce extérieur prévoit la mise en place d'une stratégie nationale des salons commerciaux. Pour le département de Mohamed Abbou, il n'est pas question d'abandonner l'adoption d'accords de libre-échange. S'appuyant notamment sur les statistiques d'échanges extérieurs démontrant que le déficit commercial concerne tout autant les pays partenaires de libre-échange que les autres (voir tableau), le Maroc entend bel et bien développer de nouveaux accords de coopération, surtout sur le plan régional. Le ministère affirme que l'un de ses chantiers prioritaires consiste à encourager l'investissement régional (surtout en Afrique) à travers l'adoption de partenariats stratégiques avec les pays voisins. Le Maroc reste toutefois prudent et compte bien améliorer sa politique de négociation commerciale. Il est notamment prévu de créer